

GUIDE

MON SERVICE DE TÉLÉRELÈVE



LES 10 CHOSES À SAVOIR

01.



Comment ça fonctionne ?

Grace à l'émetteur installé sur votre compteur et aux récepteurs positionnés à différents points de la ville, les index de vos consommations sont relevés en temps réels et transmis à notre serveur. Une fois ces données intégrées, elles vous seront restituées depuis le site internet de l'exploitant.

Vous pourrez y consulter quotidiennement vos consommations d'eau et être alerté en cas de fuite sur vos installations privées.

Quels sont les avantages ?

- Un relevé automatique du compteur à distance.
- Des factures établies en fonction de votre consommation réelle.
- Un accès à vos consommations en temps réel depuis l'agence en ligne.
- La possibilité pour vous de paramétrer, depuis votre compte en ligne, des alertes par sms ou par mail en cas de surconsommation anormale ou de fuite.

02.

Quelles sont les différentes étapes ?

Votre compteur est équipé d'un système de télérelève



Un récepteur est installé sur le toit d'un bâtiment haut de la ville



Les données sont traitées par le serveur de l'exploitant.



Vous pouvez suivre votre consommation sur le site de l'exploitant.



Vous êtes alertés par sms en cas de fuite ou de surconsommation.

03.



04.

A quel prix et pour quelle durée ?

Durée du déploiement : 24 mois.

Coût : Ce service est inclus dans le prix de l'eau actuel. Ainsi, vous n'aurez rien à payer en plus, que ce soit pour la pose des équipements, le renouvellement éventuel de votre compteur, l'accès au suivi des consommations en temps réel et la réception des alertes en cas de fuite.



05.

Comment se déroule l'installation ?

Si le compteur est accessible depuis la voie publique, vous n'avez pas besoin de vous rendre disponible. S'il se trouve à l'intérieur et que vous n'êtes pas disponible, l'exploitant vous contactera pour prendre un rendez-vous.

Qui réalise l'installation ?

Les compteurs sont la propriété de la CCPL qui a mandaté un exploitant pour réaliser l'installation.

06.

07.

Allez-vous changer le compteur ?

Le passage à la télérelève nécessite généralement le simple ajout d'un module clipsé sur le compteur. Le remplacement ne se fait que pour des compteurs anciens non adaptés à la nouvelle technologie. Si tel est le cas pour vous, le remplacement du compteur est totalement gratuit.

Que se passe-t-il en cas de panne ?

Ce sont nos équipes qui Interviendront gratuitement pour la maintenance du système.

En cas de panne, nous vous conseillons de ne pas intervenir sur le fonctionnement de l'installation de votre compteur. L'index reste visible, même en cas de panne.

En cas de doute, vous pouvez contacter la CCPL par courrier, mail ou téléphone (**coordonnées en page 4**).

08.



Existe-t-il des risques ?

L'ensemble du matériel utilisé est entièrement conforme à la réglementation en termes de puissance et de technologies employées (rapport établi en 2016 par l'agence nationale des Fréquences). L'exposition moyenne aux ondes émises par le système est extrêmement faible.

Les émetteurs ont un impact plus faible qu'une box internet allumée une seconde par jour.

Des récepteurs peu nombreux avec une puissance inférieure à celle d'un téléphone.

09.

10.

Qui contacter ?

**Commana, Guimiliau, Loc-Eguiner,
Locmélar, Plouvorn, Saint-Sauveur**

EAU DU PONANT

02 29 00 78 78

www.eauduponant.fr

**Plouzévédé, Saint-Vougay,
Trézilidé**

SUEZ

09 77 40 84 08

www.suez.com

**Guiclan, Lampaul-Guimiliau,
Landivisiau, Sizun**

SAUR

02 98 79 00 00

www.saur.fr

**Bodilis, Plougar, Plougourvest,
Plouneventer, Saint-Derrien, Saint-Servais**

SYNDICAT MIXTE DE

PONT-AN-ILIS

Eau du Ponant

02 29 00 78 78

www.eauduponant.f



**Communauté de communes
du Pays de Landivisiau**
Rue Robert Schuman
29400 Landivisiau



02 98 68 42 41



eau@paysdelandi.com